cre-capitale nationale

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

Mémoire sur le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec

26 janvier 2016



Rédaction

Caroline Brodeur, directrice générale adjointe aux projets et opérations
Frédéric Lewis, directeur matières résiduelles, conservation et mise en valeur des écosystèmes

Collaboration

Audrey Roberge, Gestionnaire d'évènements et conseillère en écoresponsabilité
Stéphane Schaal, coordonnateur – énergie et changements climatiques
Alexandre Turgeon, directeur général
Sonia Garneau (Vivre en Ville)
Membres du conseil d'administration

Table des matières

Présentation du Conseil régional de l'environnement – Région de la Capitale nationale 4
Mission 4
Objectifs 4
Mandats 4
Préambule 5
Les recommandations du CRE – Capitale nationale 5
1- Les enjeux et orientations du PMGMR 5
Les mesures de suivi du plan de mise en œuvre du PMGMR 5
Le sous-financement des activités d'information, sensibilisation et éducation 5
Une norme et la meilleure technologie pour réduire les NOx 7
L'ambition des cibles plutôt faible pour les résidus domestiques dangereux 9
Rôle de la CMQ auprès du gouvernement du Québec 10
À propos de la valorisation énergétique 10
Devancer et/ou prolonger certaines actions du calendrier de mise en œuvre du PMGMR 10
2 - Des éléments clés pour le succès du PMGMR 11
Établir des partenariats et des collaborations avec les acteurs du milieu 11
Miser sur l'information, la sensibilisation et l'éducation 12
Renforcer les politiques et législations et créer des incitatifs 13
3 - Solutions pratiques recommandées par le CRE – Capitale nationale 14
Conclusion 17
Références 17

Présentation du Conseil régional de l'environnement – Région de la Capitale nationale

Le Conseil régional de l'environnement – Région de la Capitale nationale (CRE – Capitale nationale) est un organisme à but non lucratif créé en 1989 à la suite d'une série de rencontres entre groupes environnementaux, groupes socioéconomiques et intervenants publics. Il regroupe des associations, des institutions et des individus ayant à cœur la défense des droits collectifs pour un environnement de qualité, particulièrement dans la région de la Capitale-Nationale.

Mission

La mission première du CRE – Capitale nationale consiste à promouvoir l'insertion des valeurs environnementales dans le développement régional en préconisant l'application du développement durable et la gestion intégrée des ressources. La stratégie du CRE – Capitale nationale privilégie une approche axée sur la concertation régionale, les actions de sensibilisation, les projets concrets avec les intervenants du milieu et la conception d'instruments de diffusion.

Objectifs

Les objectifs du CRE – Capitale nationale sont :

- de regrouper les organismes, institutions, entreprises et individus œuvrant à la préservation de l'environnement et au développement durable de la région de Québec ;
- d'analyser et de rendre prioritaires les éléments de la problématique environnementale régionale ;
- de promouvoir les stratégies et les moyens d'action pour résoudre à la source les problèmes environnementaux ;
- de représenter les membres aux diverses instances de concertation régionale.

Mandats

Tel que défini dans le protocole d'entente avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (aujourd'hui le ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les Changements climatiques), le CRE – Capitale nationale a pour mandats :

- de regrouper et représenter des organismes environnementaux ainsi que des organismes publics ou privés, des entreprises, des associations et des individus intéressés par la protection de l'environnement et par le développement durable d'une région, auprès de toutes les instances concernées et de la population en général, et ce, à des fins purement sociales et communautaires, sans intention pécuniaire pour ses membres ;
- de favoriser la concertation et les échanges entre les organisations de la région et d'assurer l'établissement de priorités et de suivis en matière d'environnement dans une perspective de développement durable ;
- de favoriser et de promouvoir des stratégies d'action concertées en vue d'apporter des solutions aux problèmes environnementaux et participer au développement d'une vision globale du développement durable de la région par de la sensibilisation, de la formation, de l'éducation et d'autres types d'actions ;
- d'agir à titre d'organisme ressource au service des intervenants régionaux œuvrant dans le domaine de l'environnement et du développement durable ;
- de réaliser des projets découlant de son plan d'action ;
- de favoriser par la concertation et par le partage d'expertise la mise sur pied de projets par le milieu (organismes, groupes ou individus) ;
- de collaborer d'un commun accord aux projets dont le milieu est déjà responsable (organismes, groupes ou individus) ;
- de participer à tout mandat confié par le ministre et ayant fait l'objet d'une entente mutuelle précisant les conditions de réalisation du mandat, dont les consultations.

Préambule

D'entrée de jeu, le CRE-Capitale nationale tient à souligner la qualité des documents préparés par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) dans le cadre de la présente consultation publique. En outre, nous saluons le fait que certaines mesures qui sont proposées dans le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) vont au-delà des lignes directrices gouvernementales prévues dans le Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, fixant des objectifs à atteindre d'ici 2020. C'est en se donnant des objectifs ambitieux et les moyens de les atteindre que la CMQ se démarquera comme un leader en gestion des matières résiduelles au Québec. Avec cette image, on s'attendrait cependant à ce que l'introduction du document de présentation, en page 1, et intitulé « Un grand projet pour la communauté » reflète de manière limpide la hiérarchie des 3RVE en faisant de la réduction et du réemploi des axes d'intervention prioritaires. Ce n'est pas le cas.

Par ailleurs, le CRE – Capitale nationale croit qu'il aurait été essentiel de rendre public au préalable un bilan détaillé, afin d'évaluer l'atteinte de chacun des objectifs identifiés dans le cadre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de 2004. De fait, cet exercice aurait dû être réalisé avant même la présentation du nouveau PMGMR. Cet exercice d'évaluation aurait permis d'une part, de dresser un bilan précis des actions réalisées, notamment en sensibilisation, d'autre part de mieux comprendre l'évolution des pratiques en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMQ pour la période allant de 2004 à 2013 et enfin, de proposer une reddition de compte rigoureuse des budgets investis pour cette même période. À cet égard, le CRE – Capitale nationale estime que le comité de suivi du PGMR aurait dû se réunir plus souvent et se doter d'outils lui permettant de s'assurer du respect des objectifs du premier plan.

Les recommandations du CRE – Capitale nationale

1- Les enjeux et orientations du PMGMR

Les mesures de suivi du plan de mise en œuvre du PMGMR

Il est mentionné, au point 2.2 du PMGMR : « *Dans son rôle de coordination, la CMQ doit s'assurer de l'atteinte des objectifs et s'attend à ce que les actions mises en œuvre par les composantes donnent de bons résultats. C'est ainsi que la CMQ prévoit, à la suite de l'adoption du PMGMR, accompagner et financer la réalisation de plans de mise en œuvre par chacune des composantes, et faire le suivi de l'avancement des travaux ».* Au point 6.5 du PMGMR, on mentionne également : « *[…] la CMQ doit néanmoins s'assurer que ses composantes participent à l'atteinte des objectifs et des cibles déterminés dans son PMGMR. Ainsi, elle doit exiger des suivis en termes d'obligation de résultat ».* À cet égard, quelles sont les mesures prises pour s'en assurer? Est-ce qu'il y aura des incitatifs ou des mesures coercitives qui permettront de s'assurer de l'atteinte des objectifs? Et que se passe-t-il en cas de non-respect? Le projet de PMGMR est actuellement très sommaire sur ces questions. Les modalités concernant l'écriture, le dépôt, la révision et la mise en œuvre des plans des diverses composantes ne sont pas détaillées, et ce, autant du point de vue de la méthode de suivi, des critères d'analyse de l'atteinte des résultats, ou encore de l'échéancier pour la mise en œuvre.

Le sous-financement des activités d'information, sensibilisation et éducation

Dans la version précédente du PGMR, on identifiait clairement l'information et la sensibilisation de la population comme des éléments prioritaires à mettre en œuvre pour favoriser l'atteinte des objectifs. À cet égard, des sommes conséquentes y étaient consacrées annuellement : *« L'information et la sensibilisation ont été identifiées comme des*

éléments prioritaires de la mise en œuvre du PGMR : des moyens significatifs et suffisants devront y être consacrés. À cet effet, les budgets annuels prévus pour l'information et la sensibilisation passeront de 78 500 $ en 2002 à 1 330 000 $ dès 2005, tel qu'il sera détaillé plus loin dans le budget de mise en œuvre du PGMR » (CMQ, 2004). Ce montant, tel que détaillé dans le budget, correspondait en moyenne à 5$ par porte annuellement. Cet investissement n'a toutefois pas été à la hauteur de ce qui avait été prévu, tel qu'on peut le constater à la lecture des coûts liés aux activités d'ISÉ présentés à l'annexe 4 du projet de PMGMR. Encore aujourd'hui, nous croyons que l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ) doivent être au cœur du PMGMR. Beaucoup demeure à faire pour améliorer la participation au tri sélectif. Des changements de comportement sont nécessaires, et les mesures d'ISÉ sont la meilleure façon d'y arriver. Une étude intitulée *Déterminants de la participation des citoyens aux différents services de récupération des matières recyclables (Hutchinson, 2003)* énonce les principaux facteurs pouvant influencer positivement ou négativement la participation citoyenne à la récupération des matières recyclables. Parmi les éléments mentionnés, il appert que les valeurs, les perceptions et les connaissances des gens sont ce qui influence le plus la participation des citoyens. On mentionne notamment la croyance au bénéfice du recyclage ou encore la connaissance des gens à propos des enjeux environnementaux liés au recyclage. Même si elle date de quelques années, cette étude est toujours d'actualité et les mêmes facteurs influencent toujours la participation des gens à la collecte sélective. Avec l'arrivée prochaine de la collecte des matières organiques, l'importance des activités d'ISÉ ne peut être négligée.

Ainsi, il importe que la CMQ et ses composantes encouragent les citoyens à adopter de meilleures pratiques en matière de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation. Toutefois, il est essentiel de se donner les moyens nécessaires pour que les activités d'ISÉ soient efficaces et percutantes. Dans le projet de PMGMR, la mesure 2 se lit comme suit : *Organiser des campagnes d'ISÉ sur la réduction à la source et le réemploi.* Dans le tableau présentant le détail des coûts par mesure proposée, on remarque qu'un montant de 50 000$ est alloué annuellement à cette mesure pour une période de 6 ans. De même, les mesures 11 et 18 prévoient également le même montant pour des campagnes d'ISÉ liées à la collecte sélective et au recyclage des RDD. Le financement spécifique de la mesure 23 est plus substantiel. À cet égard, nous estimons que le budget alloué pour la réalisation de campagnes de sensibilisation est ridiculement faible, d'autant plus qu'il comprend à la fois les investissements de la CMQ et de ses composantes, et qu'il ne permettra pas d'avoir une action structurante, qui favorisera l'atteinte des objectifs fixés dans le PMGMR. Nous recommandons donc à la CMQ de réévaluer le budget alloué à cette mesure afin de favoriser l'atteinte des objectifs en matière de réduction des matières éliminées, de valorisation des matières organiques et de récupération des matières recyclables et autres résidus, et ce, dans les délais fixés. Nous demandons également à la CMQ de spécifier les différentes sources financières, de façon à mieux cerner l'effort sur l'ensemble du territoire. Nous estimons qu'un minimum de 5$ par porte, indexé par rapport à 2004, devrait être prévu annuellement pour assurer des activités d'ISÉ privilégiant les échanges de personne à personne, ce que ne permettent pas les sommes précitées. À l'aide de la feuille de calcul de l'inflation de la banque du Canada, le CRE a calculé que le 5$ de 2004 vaut aujourd'hui 5,90$. En tenant compte d'un taux d'inflation moyen, ce montant se situerait entre 6,00$ et 6,50$ par porte en 2021. À noter que ces montants sont présentés à titre indicatif, simplement pour donner un ordre de grandeur. Toutefois, le CRE – Capitale nationale croit qu'il s'agit d'un minimum annuel et qu'un budget plus important devrait être consacré pour mener une campagne en porte-à-porte, tel qu'il sera discuté plus loin. En outre, un montant supplémentaire est également nécessaire pour la réalisation d'activités dédiées aux ICI dans l'axe des mesures 2, 11, 18 et 23. Nous permettons de souligner que la présentation des sommes prévues pour chacune des mesures n'est pas explicite, tant en ce qui concerne leurs sources et leurs attributions que leurs récurrences, tant dans la version résumée présentée au document de présentation qu'au document complet, et que ceci influencera défavorablement la qualité des consultations.

Une norme et la meilleure technologie pour réduire les NOx

Bien que l'incinération soit une option adéquate dans le cadre de l'élimination des résidus ultimes, il nous apparait essentiel que tout soit mis en œuvre pour réduire les nuisances générées par les activités de cet équipement, notamment la pollution atmosphérique. Il en va de la qualité de notre environnement, de la santé de la population et de l'acceptabilité sociale de l'incinérateur.

Parmi les émissions polluantes pouvant être réduites on retrouve les précurseurs de smog, dont les composés organiques volatils (COV), les particules (PM) et l'oxyde d'azote (NOx). Le smog peut engendrer des effets néfastes sur la santé humaine notamment des troubles respiratoires. C'est pourquoi il est primordial pour le CRE – Capitale nationale d'en amoindrir les émissions atmosphériques. Ainsi, lors d'une mission à l'étranger portant sur une série de visites des incinérateurs américains et européens, la Ville de Québec a posé le constat qu'il existe des technologies disponibles permettant d'atteindre des objectifs de performance beaucoup plus ambitieux que ceux en vigueur au Québec. Voici un tableau synthèse de leurs constatations, le tout ayant été présenté auprès du Comité de vigilance de l'incinérateur, où siège le CRE – Capitale nationale. On y constate en particulier que, pour les NOx, avec les performances de notre incinérateur, nous nous rangeons parmi les cancres et le contraste est fort prononcé avec l'incinérateur d'Isséane situé en plein centre-ville de Paris.

Tableau 1: Performances comparées d'incinérateurs municipaux en Amérique et en Europe.

Paramètres	Performances actuelles					
	Covanta Essex (New Jersey)	**Isséane** (Paris)	**Ecosesto** (Venise, Italie)	**Acegas** (Padoue, Italie)	**Tecnoborgo** (Plaisance, Italie)	**Québec**
Dioxines-furannes (ng/Nm³)	0,002	0,01	ND	0,002	0,0025	0,005
Mercure (µg/Nm³)	19	0,007	ND	2	0,007	3.75
CO (mg/Nm³)	33	<5	0,3	6	2	66 (20-400)
Particules (mg/Nm³)	6	<1	0,06	0,6	0,21	2,9 (1-10)
HCl (mg/Nm³)	58	<5	6,5	1	4,8	33 (9-54)
SO_2 (mg/Nm³)	54	<5	20	0,5	6,8	29 (10-120)
NO_x (mg/Nm³)	160	<35	154	67	71	330 (298-351)
HAP (mg/Nm³)	-	-	-	-	0,000001	0,0037
Cadmium (mg/Nm³)	ND	-	-	-	0,00063	0,00043
Plomb (mg/Nm³)	ND	-	-	-	-	0,002
Cadmium+thallium (mg/Nm³)	-	0,0005	ND	0,03	ND	0,0011
Métaux (Sb, As, Pb, Cr, Co, Cu, Mn, Ni, V)	-	0,0334	ND	0,003	0,09	0,022

Source: Rapport de mission, Visite des incinérateurs américains et européens, Ville de Québec
http://www.incinerateur.qc.ca/documents/Presentation-comitedevigilance-4avril2014_000.pdf

Est-ce à dire que nous ne respectons pas les normes en matière d'émission de NOx? Voici un tableau comparatif préparé par un collaborateur et qui présente les « Normes » d'émissions canadiennes, québécoises et françaises. On constate qu'il n'y a pas de normes en vigueur au Québec pour les NOx inscrit au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR). Quant à la valeur du Conseil canadien des ministres de l'environnement, même si elle se situe au-dessus des performances de l'incinérateur présenté au tableau 1, rappelons qu'il s'agit là d'un critère vieux de 1989.

Tableau 2: Critères et normes d'émission canadiennes, québécoises et françaises

Paramètres	Valeurs limites		
	Canada CCME 1989	Québec REIMR 2006	France Arrêté 2002
Dioxines et furanes (mg/Nm³)	0,5	0,08	0,1
Mercure (mg/Nm³)	0,2	0,02	0,05
Monoxyde de carbone (mg/Nm³)	57	57	50
Particules - Poussières (mg/Nm³)	20	20	10
Acide chlorhydrique (mg/Nm³)	75	50	10
Dioxyde de soufre (mg/Nm³)	260	-	50
Oxydes d'azote (mg/Nm³)	400 (210 ppm)	-	70 (200 en Italie) (105 ppm)

Sources : Lignes directrices relatives au fonctionnement et aux émissions des incinérateurs de déchets solides urbains du CCME, juin1989 http://www.ccme.ca/assets/pdf/pn_1086_fr.pdf

Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles du Québec, 2006, article 130 http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2R19.HTM

Arrêté du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux et aux installations incinérant des déchets d'activités de soins à risques infectieux http://www.ineris.fr/aida/consultation_document/5275

En conséquence de quoi, le CRE – Capitale nationale recommande fortement l'inscription au PMGMR de mesures visant la réduction des émissions provenant de l'incinérateur de la Ville de Québec, en particulier les NOx, et fixer des objectifs d'émissions en deçà des attentes règlementaires.

Une étude réalisée par le Service de l'environnement de la Ville de Québec et présentée au Comité de vigilance de l'incinérateur en juin 2015 présentait les différentes technologies à mettre en place pour réduire les NOx générés par l'incinérateur. Les deux principales technologies disponibles sont la réduction sélective catalytique (*SCR – selective catalytic reduction*) et la réduction sélective non catalytique (*SNCR – selective non catalytic reduction*).

Les investissements et le rendement pour la réduction des NOx diffèrent selon la technologie employée. Ci-contre, un tableau résumant l'évaluation économique préliminaire.

Tableau 3: Évaluation économique préliminaire des différentes technologies pour l'élimination des NOx à l'incinérateur

Non de la technologie	Investissement	Opérations ($/an)	Commentaires
SNCR (Urée)	2 M$	0,9 M$/an	20-30 % de rendement
SNCR (ammoniac)	4 M$	1,2 M$/an	40-50 % de rendement
SCR (ammoniac)	20 M$	3 M$/an	80-95 % de rendement

Source : Ville de Québec – Service de l'environnement – Division de la gestion des matières résiduelles

À ce titre, le PGMR de 2004 prévoyait, dans le cadre des mesures visant l'élimination des matières résiduelles non valorisées, de moderniser l'incinérateur selon plusieurs critères.

Le PMGMR devrait par ailleurs reprendre l'engagement visant à s'assurer que l'incinérateur maximise ses « *performances environnementales, afin de rencontrer les normes les plus sévères, selon le principe de la meilleure technologie disponible éprouvée (« Best Available Technology ») » (CMQ, 2004).*

Ceci étant dit, il est primordial de respecter cet engagement pris dès 2004 et de s'assurer que les budgets alloués pour la réalisation de la *mesure 26 : Mettre en place les systèmes requis pour atteindre les meilleures performances environnementales* soient suffisants d'une part, pour mettre en place la meilleure technologie disponible éprouvée sur le marché, et d'autre part, pour réduire significativement l'impact environnemental des activités de traitement des matières résiduelles, notamment les NOx. Or, les montants alloués (8 850 000$ dont 7 200 000$ en immobilisation et 1 650 000$ en opération) sont insuffisants pour mettre en place la meilleure technologie disponible éprouvée sur le marché, soit la réduction sélective catalytique (SCR).

L'ambition des cibles plutôt faible pour les résidus domestiques dangereux

Tel que mentionné en préambule, nous saluons la volonté de la CMQ de vouloir aller plus loin que la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, et de fixer des objectifs d'élimination et de récupération des CRD qui vont au-delà des exigences gouvernementales pour certaines matières. Toutefois, en ce qui concerne les résidus domestiques dangereux (RDD) et autres résidus, nous estimons qu'un taux de récupération de 51% n'est pas une cible explicite assez ambitieuse et que la qualité de la consultation publique pourrait en pâtir (voir page 7 du document de présentation). On comprend donc que la cible est de 79% même si rien en ce sens n'est spécifié dans la Politique québécoise. Un taux de récupération de 79% des RDD, c'est accepter qu'une pile sur cinq, un pot de peinture sur cinq ou une ampoule fluocompacte sur cinq se retrouve à la poubelle. Le CRE désire un bannissement effectif de ces matières à l'élimination, une règlementation coercitive et beaucoup de créativité pour la mise en place de contrôles.

Le CRE – Capitale nationale s'interroge sur la validité du taux officiel de 74% de RDD. Les gestionnaires de l'incinérateur nous font part, à titre de membres du Comité de vigilance de l'incinérateur d'objets loufoques qui ne devraient pas se retrouver à l'incinération, qu'ils se disent incapables d'éliminer lorsqu'elles passent de la fosse au four et qui peuplent leur quotidien. Outre les innombrables tondeuses et autres objets de cabanon mis au rancard lors des corvées saisonnières, les bonbonnes de propanes se rangent parmi les fidèles. Notre réflexion est à l'effet que si ce genre d'objet pour lequel il existe une consigne se retrouve dans les fours, le nombre de petits objets pour lesquels il n'existe pas de consigne et peu de points de collecte proches de l'utilisateur doit être phénoménal : batteries, piles, accumulateurs variés, déchets électroniques, avertisseurs de fumée, lampes fluocompactes, etc. Il est permis également de se demander, si le volume importe autant que la qualité en matière de RDD. Enfin, le CRE – Capitale nationale s'interroge sur le fait que possiblement les nombres officiels comptabilisent les huiles et pneus récupérés dans garages. Si tel est le cas, le chiffre avancé reflète bien peu l'effort du citoyen et il demeure que beaucoup est à faire en matière de changement comportemental. La cible pourrait donc être haussée à notre avis par les campagnes en ISÉ et l'accessibilité accrue des points de dépôt.

En théorie, l'ajout d'additifs lors du processus de combustion et de traitement des fumées à l'incinérateur permet le contrôle de polluants toxiques tels que le mercure, les dioxines et les furannes. Il s'agit essentiellement de chaux et de charbon actif. Des dépassements sont cependant observés à l'occasion, comme en font part les médias de temps à autre. Le dernier dépassement de mercure recensé est celui d'octobre 2013 (Cliche, 2014). L'hypothèse des gestionnaires est que la capacité d'épuration des systèmes de traitement est excédée en raison de la QUALITÉ des déchets. Des déchets qui n'auraient pas dû être acheminés à l'incinérateur s'y sont retrouvés en grandes quantités; on parle de résidus domestiques dangereux. C'est pourquoi le CRE – Capitale nationale estime que la cible de 79%, bien qu'elle soit louable, n'est pas assez ambitieuse, compte tenu des impacts sur l'environnement, certes, mais également sur la santé de la population et sur l'acceptabilité sociale de l'équipement. Pour augmenter le taux de récupération, la mise en place d'activités d'ISÉ est toutefois indispensable, en plus d'augmenter la quantité et la proximité des lieux de récupération.

Rôle de la CMQ auprès du gouvernement du Québec

Au cours des prochaines années, il serait opportun que la CMQ joue un rôle d'influence auprès du gouvernement du Québec de façon à ce que certaines politiques, lois ou règlements soient resserrés en ce qui a trait à la réduction à la source. Parmi les éléments sur lesquels il serait nécessaire d'opérer des changements et présenter un plaidoyer en faveur d'une réglementation, mentionnons :

- l'élimination du suremballage, des emballages non recyclables et des produits à usage unique
- l'établissement d'une consigne élargie, notamment pour les contenants de boissons à remplissage unique et multiple.
- l'augmentation des redevances à l'élimination
- le bannissement du papier, du carton, et prochainement des matières organiques à l'élimination, et plus spécifiquement le respect de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui identifiait cet objectif à atteindre pour 2015
- l'élargissement de la responsabilité élargie des producteurs à l'ensemble des résidus domestiques dangereux
- la mise en place de normes sur l'émission des NOx
- bannissement effectif des RDD à l'élimination, une règlementation coercitive et la mise en place de contrôles

À propos de la valorisation énergétique

En outre, dans le projet de PMGMR, la mesure 28 se lit comme suit : *Mettre en place les conditions facilitant la reconnaissance de l'incinération comme de la valorisation énergétique.* Nous comprenons l'enjeu lié à cette mesure, qui permettra à la Ville de Québec, si cette reconnaissance se concrétise, de sauver une somme importante en redevances exigibles pour l'élimination. Toutefois, nous sommes inquiets sur un point. La rentabilité du projet de biométhanisation était en partie basée sur le fait que la valorisation des matières organiques permettrait de sauver le montant des redevances pour ces matières, qui auraient été autrement éliminées par incinération. Si cette reconnaissance est atteinte et que la Ville de Québec sauve de l'argent sur les redevances, est-ce que cela met en péril le projet de biométhanisation qui verrait sa justification financière amoindrie? En outre, le CRE – Capitale nationale aimerait savoir, advenant que la reconnaissance soit obtenue, ce qui sera fait des sommes économisées. Nous souhaitons évidemment qu'elles soient réinvesties dans des activités visant l'amélioration des performances en gestion des matières résiduelles, notamment des activités liées à l'ISÉ, et pour trouver des débouchés à l'énergie générée.

Devancer et/ou prolonger certaines actions du calendrier de mise en œuvre du PMGMR

Parmi les 36 mesures présentées dans le projet de PMGMR, le CRE – Capitale nationale croit que certaines d'entre elles devraient être devancées ou encore prolongées. Parmi celles-ci, mentionnons le cas des matières organiques dont le service de collecte devrait être implanté progressivement à compter de 2017, sans égard au calendrier de construction de l'usine de biométhanisation. Ceci est d'autant plus important pour les composantes non desservies par cet équipement et qui n'ont pas de voie de collecte spécifique pour la matière organique. À cet égard, le cas montréalais fait bonne figure et inspire avec un échéancier d'implantation des collectes et une sensibilisation conséquence en amont de la mise en œuvre des chantiers d'infrastructures de traitement sur le territoire.

MESURES		**ACTIONS SUGGÉRÉES**
3	Appuyer l'adoption de politiques sur la réduction à la source et au besoin adopter des réglementations visant à réduire à la source**.**	Devancer à 2017 et en continu jusqu'à réalisation.

9	Développer et implanter des mesures incitatives et de soutien favorisant la récupération (secteurs ICI et résidentiel)**.**	Devancer en 2016.
19	Doter le territoire de la CMQ d'infrastructures de traitement des matières organiques (incluant les boues)**.**	Devancer la construction de l'usine de biométhanisation.
20	Implanter un service de collecte municipale et de tri pour les matières organiques sur l'ensemble du territoire (secteurs résidentiel et ICI)**.**	Devancer et implanter progressivement à compter de 2017, sans égard au calendrier de construction de l'usine de biométhanisation, et notamment pour les composantes non desservies par cet équipement. Développer une stratégie d'ISÉ avant d'implanter un service de collecte municipale et de tri pour les matières organiques afin de préparer la population et augmenter le taux de succès. Travailler avec les ICI pour qu'ils procèdent dès maintenant à implanter la collecte à trois voies à l'interne.
23	Organiser des campagnes annuelles d'ISÉ ciblées selon la clientèle**.**	Devancer à 2016 et ensuite en continu.
25	Produire un plan d'amélioration continue de la performance environnementale des installations d'élimination**.**	Devancer à 2016.

Recommandations et attentes du CRE – Capitale nationale, en bref

- S'assurer de mettre en place des mesures de suivi rigoureuses du plan de mise en œuvre du PMGMR
- Bonifier de façon importante le budget alloué aux activités d'information, sensibilisation et éducation
- Reprendre l'engagement visant à s'assurer que l'incinérateur maximise ses « performances environnementales, afin de rencontrer les normes les plus sévères, selon le principe de la meilleure technologie disponible éprouvée (« Best Available Technology ») » (CMQ, 2004).
- Revoir à la hausse les cibles de récupération des RDD
- Affirmer le rôle de la CMQ auprès du gouvernement du Québec pour resserrer les politiques et législations en gestion des matières résiduelles
- Devancer et/ou prolonger certaines actions du calendrier de mise en œuvre du PMGMR

2 - Des éléments clés pour le succès du PMGMR

Établir des partenariats et des collaborations avec les acteurs du milieu

En matière d'ISÉ, le CRE – Capitale nationale recommande que la CMQ soit responsable de coordonner les activités de sensibilisation en collaboration avec les acteurs environnementaux concernés et les municipalités. Il y a un besoin d'arrimage pour maximiser les résultats sur le terrain et mettre à profit l'expertise des intervenants, notamment des groupes environnementaux tels que le Conseil régional de l'environnement – région de la Capitale nationale , Vivre en Ville, Québec'ERE, les Ami(e)s de la terre de Québec, etc. Cette façon de faire permettra dans un premier temps de regrouper l'information pour mieux faire connaître les meilleurs exemples sur le territoire en matière d'outils et pour ensuite s'assurer de la qualité des informations diffusées aux citoyens. Cette façon de faire devrait permettre des économies de temps, d'énergie et d'argent (surtout pour les petites municipalités) et tous les contribuables de la

CMQ pourront ainsi bénéficier de documents, de services et d'outils de qualité. De façon spécifique, nous recommandons la mise en œuvre des éléments suivants :

- Favoriser les partenariats avec les organismes locaux spécialisés dans la gestion des matières résiduelles par l'attribution de mandats en lien avec la sensibilisation, l'information et l'éducation.
- Miser sur les centres de recherche et développement pour trouver de nouveaux débouchés locaux aux matières recyclables et celles qui devraient l'être.
- Assurer un lien de proximité avec les collecteurs pour que les consignes de collecte soient bien comprises et respectées, notamment en ce qui a trait à la collecte des contenants de matières résiduelles contaminés.
- Travailler avec les gestionnaires des équipements de GMR pour assurer l'amélioration continue des équipements, fixer des objectifs élevés, mais atteignables, et adapter le mode de collecte aux technologies disponibles permettant une meilleure qualité de matière sur le territoire.
- Miser sur la consultation citoyenne et prévoir des délais raisonnables pour une participation optimale. Apprendre des erreurs du passé, notamment la saga des poubelles à Québec au printemps 2015. À titre d'exemple, la mise en place de la collecte à trois voies à Halifax a connu un succès rapide en raison de la qualité de la consultation citoyenne qui avait été mise en place (Campeau, 2014). À cet égard, il serait important de définir quels mécanismes la CMQ et ses composantes mettront en œuvre pour s'assurer de consulter la population dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action des composantes.
- Viser l'efficience des mécanismes de concertation mis en place dans certains dossiers.

Miser sur l'information, la sensibilisation et l'éducation

Nous avons déjà largement insisté sur l'importance que les actions d'information, de sensibilisation et d'éducation doivent avoir dans le PMGMR. À cet effet nous croyons toutefois que même si l'on souhaite viser une grande partie de la population par les campagnes de sensibilisation, les actions ne doivent pas être faites par des annonces publicitaires. Les coûts reliés à la publicité sont exorbitants et il existe plusieurs autres moyens de diffuser les messages et de rejoindre la population de façon plus efficace. Des campagnes sur le terrain permettent d'obtenir davantage de résultats en termes de changement de comportement. Elles se sont toujours révélées nettement plus efficaces que la publicité médiatique.

La méthode privilégiée par le CRE – Capitale nationale est le contact direct avec le citoyen, par le porte-à-porte. L'animation et la tenue de kiosques dans différents salons ou expositions (Salon de l'habitation par exemple) ou lors d'événements ponctuels par une équipe mandatée pour ce faire, sont aussi des moyens efficaces pour sensibiliser les citoyens. Le soutien à la sensibilisation des jeunes dans les écoles doit aussi être privilégié et donne assurément des impacts considérables puisque l'information transmise est souvent rapportée dans leur milieu familial. Dans tous les cas, les organismes œuvrant en environnement sont les mieux placés pour effectuer ce type d'activités puisqu'ils détiennent une expertise solide en ce sens.

En termes de messages, le CRE – Capitale nationale croit qu'il est important de promouvoir les bénéfices du recyclage et de la valorisation sur l'environnement. Il est important que les citoyens comprennent bien les enjeux environnementaux liés à la gestion des matières résiduelles. En outre, il faut renforcer le sentiment positif à l'égard du recyclage et de la valorisation. L'idée est d'appliquer les principes du marketing social, qui amèneront les citoyens à délaisser des comportements délinquants, et à accepter de nouvelles façons de faire dans l'intérêt de l'ensemble de la collectivité.

Pour aider à la sensibilisation, la réalisation de visites des installations de traitement des matières résiduelles à l'intention de la population, notamment le centre de tri, pourrait amener des prises de conscience. Il serait opportun

de prévoir la construction des futurs établissements de traitement des matières résiduelles de façon à en permettre une visite sécuritaire.

Enfin, il importe de communiquer clairement et largement les objectifs du PMGMR auprès de la population, mais aussi d'harmoniser la communication du message. À titre d'exemple, certaines institutions récupèrent des matières qui ne sont pas prises en charge par les municipalités. Cela peut amener une certaine confusion chez les gens.

Renforcer les politiques et législations et créer des incitatifs

Objectif zéro déchet

D'entrée de jeu, le projet de PMGMR stipule que l'objectif fondamental est de n'éliminer que le résidu ultime. À cet égard, nous invitons la CMQ à entrer dans la mouvance internationale des villes zéro déchet, et à adhérer au Conseil national zéro déchet (National Zero Waste Council) initié par Metro Vancouver, en partenariat avec la Fédération canadienne des municipalités, et regroupant déjà cinq grandes régions métropolitaines du Canada soit Vancouver, Toronto, Montréal, Halifax et Edmonton. Pour atteindre un objectif zéro déchet, la CMQ doit assurer une amélioration continue de la GMR et viser des objectifs toujours plus élevés, ceci pouvant se traduire par l'adoption de nouvelles réglementations. La CMQ doit également s'inspirer des villes qui ont mis en place les standards les plus élevés et les règlementations les plus sévères en gestion des matières résiduelles.

Toujours dans l'objectif de zéro déchet, on se doit de favoriser la responsabilisation des ICI. Selon les données présentées dans le projet de PMGMR, les ICI sont responsables de 37% des matières éliminées. En outre, les ICI ont également un rôle important dans la mise en marché de produits de consommation susceptibles de devenir des matières résiduelles, plus particulièrement ce qui touche les emballages ou les produits à usage unique (notamment les bioplastiques, les sacs de plastique et les bouteilles d'eau). Pour obtenir des gains concrets, la sensibilisation est toujours de mise, mais le recours à des incitatifs financiers ou une réglementation plus stricte ne peut être écarté.

Mise en place d'incitatifs

La mise en place d'incitatifs financiers pour le recyclage devrait être faite pour tous les ICI, même les plus petits. Plusieurs de ces derniers, mais ceci est variable d'une composante à l'autre, sont actuellement tarifés pour l'enlèvement de leurs matières résiduelles en fonction de leur évaluation foncière, et non pas en fonction de leur production de déchets, ce qui ne les incite pas à faire l'effort de mettre en place des modalités de récupération. En outre, les modes de collecte ne sont souvent pas appropriés pour les ICI. Pour augmenter le taux de participation, il faudrait revoir le mode de collecte et proposer des solutions adaptées au type d'entreprise et à leur localisation. En ce moment, les contenants extérieurs pour le chargement avant sont privilégiés. Toutefois, cela ne convient pas pour tous les ICI et dans bien des cas, le taux de participation serait meilleur parce qu'il est plus pratique d'avoir des bacs de 360 litres à l'intérieur, notamment pour les écoles. Le chargement avant n'est pas non plus approprié dans les villes denses. Les modes de collecte doivent donc être adaptés aux différentes réalités pour maximiser le taux de participation et l'atteinte des objectifs.

Sur la question des écoles, mentionnons qu'elles n'ont actuellement aucun incitatif à améliorer leur gestion des matières résiduelles. Le recyclage ne leur amène que des coûts supplémentaires en gestion, car elles ne paieront pas moins de taxes municipales (elles n'en paient pas) si elles génèrent moins de déchets. Pour améliorer le taux de participation des écoles, la mise en place d'incitatifs financiers serait une mesure intéressante.

Enfin, mentionnons également qu'il y a actuellement peu d'incitatifs pour favoriser les changements de comportement chez les citoyens. La mise en place de telles mesures pour favoriser le compostage, par exemple, ou l'utilisation de produits réutilisables plutôt qu'à usage unique pourrait être envisagée. On pourrait également

réfléchir au principe de l'utilisateur-payeur, même pour les citoyens afin de responsabiliser le citoyen sur les véritables coûts de la gestion des matières résiduelles. Il faudrait toutefois voir comment on pourrait s'assurer que les gens ne mettent pas de matières indésirables dans le bac de recyclage pour éviter des frais, si une tarification au volume ou au poids pour les déchets était mise en place.

Recommandations et attentes du CRE – Capitale nationale, en bref

- Établir des partenariats et des collaborations fructueuses avec les acteurs du milieu, notamment les organismes environnementaux
- Miser sur l'information, la sensibilisation et l'éducation
- Renforcer les politiques et législations pour atteindre un objectif zéro déchet et créer des incitatifs pour améliorer le taux de participation des ICI et des citoyens

3 - Solutions pratiques recommandées par le CRE – Capitale nationale

Au-delà des éléments discutés plus haut, le CRE – Capitale nationale recommande la mise en œuvre de quelques actions spécifiques à l'échelle du territoire métropolitain.

Mettre en place une campagne de porte-à-porte

Le CRE-Capitale nationale demeure convaincu qu'en matière d'ISÉ, les campagnes en porte-à-porte sont les plus performantes en matière de durabilité des changements comportementaux chez la population cible. Les acteurs locaux s'entendent généralement pour citer les campagnes d'herbicyclage/feuillicyclage de la Ville de Québec et les projets pilotes de collecte de résidus alimentaires dans les diverses composantes comme des campagnes à succès. Certains de ces projets prévoyaient jusqu'à trois passages par porte sur une période d'un an. Nous avons contacté le porteur de ces campagnes, l'organisme Vivre en Ville, afin de produire l'estimé des sommes nécessaires pour rejoindre de cette façon les ménages concernés par le PMGMR rive nord de la CMQ. Nous avons considéré les données des 4 programmes suivants : Herbicyclage 2005-2010 (Ville de Québec), Brigade verte 2012 (Ville de Québec), Projet pilote de collecte de résidus alimentaires dans les arrondissements 2007-2008 (Ville de Québec : arrondissements de La Cité, des Rivières, de Limoilou et de Beauport), Projet pilote de collecte de résidus alimentaires Jacques-Cartier, Côte-de-Beaupré 2011-2012. À l'aide de la feuille de calcul de l'inflation de la Banque du Canada, nous avons, pour chaque campagne, actualisé le montant moyen investi par porte à la valeur de l'année 2015. La moyenne se situe à 13,30$ par porte en dollars de 2015. Le détail exact de ces chiffres, les équipes déployées, la quantification du temps consacré par porte, les montants octroyés par les administrations publiques et les cibles atteintes peuvent être obtenus sur demande auprès de nous. Notez que ces montants ne comprennent pas les sommes de financement parrain amassées par l'organisme pour s'acquitter de son mandat, mais uniquement les montants octroyés par les administrations municipales. Ces montants excluent également les sommes investies à l'interne par l'administration publique (gestion de programme, service de communication, etc.).

Ce montant (en valeur monétaire de 2015) a donc ensuite été appliqué au nombre de portes desservies de 2014, soit 311 685 unités d'occupation (U.O.) (données présentées dans le projet de PMGMR) que nous avons auparavant divisé par le nombre d'années en vigueur du PMGMR, soit six, pour un nombre d'U.O. annuellement rejoint de 51 947,5. Nous sommes conscients que ce calcul ne tient nullement compte de l'augmentation du nombre de portes, mais s'il peut nous permettre d'obtenir un ordre de grandeur il est bienvenu. Puis les montants de campagne annuels ont été projetés pour chacune des six années de 2016 à 2021 aux taux d'inflation hypothétique de 1,5% annuel. Enfin, ces montants actualisés ont été additionnés. Le montant de 15 793 582$ est obtenu sur 6 ans. En valeur de 2015 cependant, le montant s'élève à 4 145 410$.

En comparaison, le montant de la campagne de distribution de sacs en porte à porte entreprise en 2015 dans le cadre d'une refonte des modalités de collectes dans les quartiers centraux de la Ville de Québec, et réalisé par le même organisme que les autres campagnes, est présenté au tableau. Cette campagne comportait très peu d'information et pas du tout de sensibilisation et d'éducation. Les sommes présentées se situent donc en deçà d'un seuil qui ne doit pas être envisagé pour le déploiement des campagnes d'ISÉ. Si on opère le même calcul qu'expliqué précédemment, on obtient 1 187 487$, ou 342 853$ en valeur de 2015.

Au projet de PMGMR, il est indiqué qu'en 2013 la CMQ et ses composantes avaient déboursé 422 369$ en ISÉ, soit 435 450$ en valeur de 2015, pourtant, le PMGMR de 2004 prévoyait pour sa part, nous l'avons dit, un investissement de 5$ par porte annuellement pour l'ISÉ ou 1 330 000$ annuellement à partir de 2005. Par ailleurs, la réponse du Directeur général adjoint, M. Gilles Dufour, à la présidente du Comité de vigilance de l'incinérateur de Québec dans une lettre émise le 20 décembre 2013 est un aveu de désengagement vis-à-vis l'article 5.9 du PGMR 2004.

En conséquence, le CRE recommande que les budgets en ISÉ consacrés à des campagnes de porte-à-porte soient identifiés et clairement rendus explicites à la hauteur de 13,50$ par porte annuellement en valeur de 2015.

Mettre en place une campagne de sensibilisation annuelle pour la réduction à la source

Au-delà de la campagne de porte-à-porte, la CMQ devrait mettre en œuvre une campagne annuelle de sensibilisation à la réduction à la source de façon à favoriser l'achat d'articles usagés, l'achat en vrac, la fabrication de produits ou autres mesures permettant l'atteinte de cet objectif. Cette campagne devrait être mise en place le plus rapidement possible, et devancer la mise en œuvre de la mesure 3 visant l'adoption de politiques et de réglementations sur la réduction à la source.

L'organisation de campagnes d'ISÉ sur la réduction à la source et le réemploi incitera les citoyens à adopter de meilleures pratiques de consommation pour réduire ultimement notre empreinte écologique. Toutefois, il est essentiel de se donner les moyens d'agir pour atteindre cet objectif. À ce titre, rappelons que le budget de 50 000$ sur une période de six ans alloué pour la réalisation de la mesure 2 : *Organiser des campagnes d'ISÉ sur la réduction à la source et le réemploi* est jugé beaucoup trop faible pour espérer atteindre les objectifs visés par le PMGMR.

Produire une étude sur les habitudes d'achat d'articles usagés

En plus de la campagne de sensibilisation, une étude pourrait être réalisée sur les habitudes d'achat d'articles usagés ou d'autres mesures de réduction à la source, de façon à pouvoir chiffrer les pratiques actuelles et se doter d'objectifs mesurables dans la prochaine génération de PMGMR. Il nous semble impératif de consolider le réseau existant et de le compléter, s'il y a lieu, pour en faire une stratégie adaptée au milieu et favorisant le réemploi. Il faut absolument miser sur les acquis et influencer les perceptions, car l'enjeu se situe au niveau du comportement d'achat du consommateur.

Favoriser le compostage domestique et communautaire

En termes de valorisation, le CRE – Capitale nationale estime que les délais de construction du centre de biométhanisation de la Ville de Québec ne doivent pas être un frein à la valorisation des matières organiques chez les citoyens. Dans une optique de diversification des stratégies, des mesures complémentaires, notamment du compostage domestique et communautaire, pourraient être mises en œuvre dès maintenant et favoriser la sensibilisation et l'éducation auprès des citoyens en attendant l'implantation formelle de la collecte des matières organiques, tel qu'on le voit à la Ville de Montréal.

Offrir un service à portée de main

Un service de collecte sélective fonctionnel en est un accessible. C'est pourquoi il est important que celui-ci se voie facilité sur tout le territoire de la CMQ. Nous suggérons que des contenants de stockage intérieurs et de collecte extérieurs des matières compostables et recyclables soient fournis aux citoyens de la CMQ. En outre, tous les espaces publics de la CMQ devraient être dotés d'ilots de tri à trois voies. Ainsi, les parcs et les établissements publics devraient être aménagés de façon à permettre aux citoyens de pratiquer leurs bonnes habitudes de tri.

Bonifier le Bottin du réemploi

Nous suggérons à la CMQ de bonifier le Bottin du réemploi et d'y ajouter un annuaire des entreprises écoresponsables. En outre, nous suggérons de mettre en valeur les commerces dans lesquels la vente en vrac est favorisée, de façon à faire connaître ceux qui le font déjà et à inciter les autres à le faire.

Exiger des plans de gestion des matières résiduelles avec des objectifs de réduction pour les ICI

Nous avons discuté plus haut des incitatifs financiers à mettre en place auprès des ICI pour susciter une augmentation de la participation. Au-delà de cette mesure, nous croyons qu'une caractérisation des matières résiduelles, ainsi qu'un plan de réduction des déchets devraient être exigés auprès des ICI sur une base périodique (3 à 5 ans). Ces outils seraient une façon pour les ICI de se commettre face aux instances municipales. Ils permettraient de démontrer la recherche d'une amélioration continue dans les pratiques de gestion des matières résiduelles opérées par les ICI. En outre, des incitatifs pourraient être mis en place pour favoriser l'adoption du tri à trois voies à l'intérieur des commerces et restaurants. De plus, outre l'obligation de produire ces PGMR, les gestionnaires d'ICI, et en particulier les multilogements, devraient être dans l'obligation d'offrir des alternatives à leurs usagers pour favoriser le tri à la source.

Réévaluer le type de collecte mis en place

Le tri à la source est la solution retenue par plusieurs pays. Cela élimine la contamination des matières par le verre cassé, par exemple. Dans la région, la solution de la collecte en vrac a été adoptée pour augmenter le taux de participation de la population. Les avantages de l'un sont les désavantages de l'autre (quantité récupérée vs qualité de la matière). Maintenant que la pratique du recyclage est mieux implantée et perçue dans la population, ne serait-il pas rentable d'instaurer un tri à la source plus sélectif afin d'accroitre la valeur de nos produits?

En outre, il serait intéressant de répandre l'utilisation de contenants enfouis pour optimiser le service de collecte dans les quartiers plus denses.

Recommandations et attentes du CRE – Capitale nationale, en bref

- Mettre en place une campagne de porte-à-porte et prévoir un budget spécifique avec un financement octroyé d'au moins 13,50$ par porte en valeur de 2015.
- Mettre en place une campagne de sensibilisation annuelle pour la réduction à la source
- Produire une étude sur les habitudes d'achat d'articles usagés
- Favoriser le compostage domestique et communautaire
- Mettre en place un complexe de gestion intégrée des matières résiduelles
- Bonifier le Bottin du réemploi
- Exiger des plans de réduction de déchets aux ICI
- Réévaluer le type de collecte mis en place

Conclusion

À la lumière des éléments discutés, Le CRE – Capitale nationale est convaincu que l'atteinte des objectifs fixés dans le PMGMR passe nécessairement par une plus grande information, sensibilisation, et éducation de la population. D'énormes efforts doivent être faits pour inciter les citoyens et les ICI à participer au tri sélectif, mais également à diminuer leur consommation de produits non durables ou à usage unique. La sensibilisation, combinée à une grande diversité d'options offertes aux citoyens pour disposer des matières recyclables et putrescibles, demeure un impératif du succès global de la gestion efficace et durable des matières résiduelles.

La gestion des matières résiduelles reste, malgré son apparente complexité, une des problématiques environnementales les plus simples. Les solutions techniques et les changements de comportements sont à notre portée et ceux-ci doivent être mis en place dans des délais relativement courts.

Tel que mentionné plus haut, nous souhaitons que la CMQ joue un rôle actif pour s'assurer d'un suivi rigoureux de la mise en œuvre du PMGMR à l'échelle métropolitaine. Comme par les années précédentes, nous sommes prêts à participer à un comité consultatif chargé de suivre les actions relatives à cette mise en œuvre au cours des prochaines années. Nous souhaitons toutefois que ce comité se réunisse plus régulièrement et ait un véritable rôle de suivi de la mise en œuvre.

Nous espérons vivement que la CMQ saura intégrer nos commentaires et suggestions à la version définitive du PMGMR. Le CRE-Capitale nationale vous assure son appui dans les diverses étapes de la mise en œuvre du plan, tant au niveau des communications, des contacts avec les organismes du milieu que pour l'information, l'éducation et la sensibilisation du public.

Ce projet de PMGMR nous fait souhaiter le meilleur pour la version définitive du Plan.

Références

CAMPEAU, M. (2014). *Modèles et facteurs sociaux de réussite lors de l'implantation d'une collecte de la 3^{e} voie dans les municipalités québécoises.* Essai de maîtrise présenté au Centre universitaire de formation en environnement et développement durable, Université de Sherbrooke. 84 p. + annexe.

CLICHE, J-F. (2014). *Incinérateur: bref dépassement des normes pour le mercure.* Le Soleil, publié le 28 février 2014. [En ligne] : http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/environnement/201402/28/01-4743405-incinerateur-bref-depassement-des-normes-pour-le-mercure.php . Page consultée le 23 janvier 2016.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC (CMQ) (2004). *Plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord.* [En ligne] : http://www.cmquebec.qc.ca/_media/document/1351/pgmr-documentcomplet-2004-12.pdf . Page consultée le 23 janvier 2016.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC (CMQ) (2015). Projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord) – 2016-2021. 115p. [En ligne] : http://www.cmquebec.qc.ca/_media/document/1351/cmq-projet-pmgmr-2015-10-27-final-reduit.pdf . Page consultée le 23 janvier 2016.

CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT. Lignes directrices relatives au fonctionnement et aux émissions des incinérateurs de déchets solides urbains du CCME, juin 1989 http://www.ccme.ca/files/Resources/air/emissions/pn_1085_e.pdf . Page consultée le 22 janvier 2016.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles du Québec, 2006, article 130 http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2R19.HTM . Page consultée le 22 janvier 2016.

HUTCHINSON, M. (2003). *Déterminants de la participation des citoyens aux différents services de récupération des matières recyclables*. Rapport préparé pour Simon Lafrance, Recyc-Québec.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE. Arrêté du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux et aux installations incinérant des déchets d'activités de soins à risques infectieux http://www.ineris.fr/aida/consultation_document/5275 . Page consultée le 22 janvier 2016.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP), 2012. Bannissement des matières organiques de l'élimination au Québec : état des lieux et prospectives. Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés, Service des matières résiduelles, ISBN 978-2-550-64215-2, 76 pages.

NATIONAL ZERO WASTE CONCIL (2015) [En ligne] : http://www.nzwc.ca/Pages/default.aspx . Page consultée le 22 janvier 2016.

VILLE DE QUÉBEC – Direction générale adjointe. Lettre du 20 décembre 2013 du directeur général adjoint à la présidente du Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec. Objet : Budget en information, en sensibilisation et en éducation (ISÉ) en gestion des matières résiduelles.http://www.incinerateur.qc.ca/documents/ReponseVilledeQuebec.pdf . Page consultée le 22 janvier 2016.

VILLE DE QUÉBEC – SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT – DIVISION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES. Comité de vigilance incinérateur Traitement des fumées - 2015-06-04, 8 pages. [En ligne] : http://www.incinerateur.qc.ca/documents/PresentationpourCVI20150603.pptx . Page consultée le 22 janvier 2016.

VILLE DE QUÉBEC – SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT – DIVISION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES. Comité de vigilance incinérateur Rapport de mission, Visite des incinérateurs américains et européens, Ville de Québec – 2014-04-04 [En ligne] : http://www.incinerateur.qc.ca/documents/Presentation-comitedevigilance-4avril2014_000.pdf . Page consultée le 22 janvier 2016.



Conseil régional de l'environnement – région de la Capitale nationale

870, avenue De Salaberry, bureau 312
Québec (Québec) G1R 2T9

Téléphone : (418) 524-7113
Télécopieur : (418) 524-4112
Courriel : info@cre-capitale.org
Site Internet **:** www.cre-capitale.org